

L'Infection Conciliaire

juillet 28, 2012

Les catholiques qui veulent garder la foi, peuvent-ils assister à une messe de St Pie V célébrée par un prêtre qui fait partie de l'Église conciliaire, en appartenant par exemple à l'Institut du Christ Roi ou à la Fraternité St Pierre ? En règle générale, il faut répondre que non, il ne le peut pas, même si c'est une messe de St Pie V, même si elle est dignement célébrée. Mais qu'est-ce qui justifie une règle apparemment si sévère ?

La raison fondamentale, c'est que la foi catholique est plus importante que la messe. En effet, si pendant longtemps, sans faute de ma part, je ne peux assister à la messe mais je garde la foi, je peux encore sauver mon âme. Par contre, si je perds la foi mais continue pour quelque autre raison d'assister à la messe, je ne peux sauver mon âme (« Sans la foi il est impossible de plaire à Dieu » – Hébr. XI, 6). Ainsi j'assiste à la messe pour vivre ma foi, et puisque la foi et le culte sont interdépendants, j'assiste à la vraie messe pour garder la vraie foi, mais je ne garde pas la foi pour assister à la messe.

D'où il s'ensuit que si telle célébration de la messe est entourée de circonstances qui risquent de corrompre ma foi, alors selon la gravité de la menace je dois ne pas assister à cette messe. Voilà pourquoi les messes célébrées par un prêtre schismatique Orthodoxe ont beau être valides, l'Église pré-conciliaire défendait aux catholiques d'y assister sous peine de péché grave, parce que, la foi et le culte dépendant l'un de l'autre, le culte non-catholique menaçait de corrompre la foi des catholiques. Or, l'Orthodoxie au cours des siècles a causé un préjudice énorme à l'Église, mais quelle dévastation de l'Église peut être comparable aux ravages que lui a infligés le conciliarisme ? Si donc l'Église encore saine défendait aux catholiques d'assister aux messes célébrées dans

un contexte d'Orthodoxie, ne leur défendrait-elle pas d'assister aux messes de St Pie V célébrées dans des circonstances conciliaires ?

Alors qu'entend-on par circonstances conciliaires ? On pourrait répondre, toutes les circonstances qui à longue ou à brève échéance seront aptes à me faire penser que Vatican II ne fut pas un désastre absolu pour l'Église. Une telle circonstance serait par exemple un prêtre charmant et croyant qui célèbre indifféremment la nouvelle ou l'ancienne messe, et qui prêche et agit comme si le Concile ne présente aucun problème sérieux. Le conciliarisme présente de fait un danger extrême, parce qu'on peut le faire ressembler au catholicisme à tel point que je peux y perdre la foi sans – ou presque sans – m'en rendre compte.

Bien sûr, le bon sens prendra en compte une variété de circonstances spéciales. Par exemple, un bon prêtre, piégé pour le moment dans l'Église conciliaire, peut avoir besoin de mon assistance à ses premières célébrations de la vraie messe pour l'encourager à se mettre sur le bon chemin. Mais la règle générale doit rester intacte, c'est-à-dire que je ne puis assister à aucune messe de St Pie V célébrée dans un contexte conciliaire. Comme confirmation de cette règle, observez comment Rome dans son accord avec l'Institut du Bon Pasteur a commencé par lui permettre de célébrer exclusivement la vraie messe. Rome se rendait bien compte que dès que l'Institut aurait avalé l'hameçon de l'approbation officielle, elle finirait certainement par le tirer dans son filet conciliaire. En effet. Cinq ans ont suffi.

Voilà le danger de tout accord pratique sans accord doctrinal entre Rome et la Fraternité. Tant que Rome croit en sa doctrine conciliaire, elle va nécessairement profiter de tout accord pratique pour tirer la Fraternité vers le Concile, et le contexte de toute messe célébrée dans la Fraternité deviendrait conciliaire, à longue sinon à brève échéance. Un homme averti en vaut deux.

Kyrie eleison.